

Du projet à sa mise en œuvre : méthode et financement

Rencontre régionale
FEP Rhône-Alpes-Auvergne-Bourgogne
Samedi 12 octobre 2019 - Lyon

La loi 1901, une loi de liberté d'expression et d'association Yves Grellier	p. 2
Evolution des financements des associations : contexte et enjeux Francis Gaquère	p. 4
Mise en œuvre d'une action, construction d'un projet et élaboration d'un dossier Philippe Brachet	p. 5
Plan de financement et réglementation Hélène Beck	p. 7
Pour une action d'accueil des réfugiés Eric Poqerus	p. 9
Une épicerie locale et solidaire pour tous Philippe Odier	p. 10
Une réponse globale et exigeante pour une réconciliation réussie Francis Gaquère	p. 11
Conclusion Martine Chauvinc	p. 12



Du projet à sa mise en œuvre : méthode et financement

Pour renforcer et pérenniser une activité, en créer une nouvelle, réaliser un projet, partager son expérience....

De l'idée d'une nouvelle activité à sa réalisation, des étapes sont à franchir.

Au programme :

- Evolution des financements des associations : contexte et enjeux ;
- Mise en œuvre d'une action : construction d'un projet et élaboration d'un dossier ;
- Plan de financement et réglementation ;
- Témoignages et travail en groupes, autour d'expériences associatives : création d'une structure économique associative, finances, bénévolat, mise à disposition de compétences...

*Les textes sont pour certains
la retranscription des interventions
(la forme de l'oralité étant conservée),
pour d'autres un résumé.*

La loi 1901, une loi de liberté d'expression et d'association

Yves Grellier, La Cimade Auvergne-Rhône-Alpes.

L'article 1 de la loi du 1er juillet 1901 définit une association comme « *la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager du bénéfice* ». L'article 2 précise que « *les associations de personnes se forment librement, sans autorisation ni déclaration préalable ...* ».

Cette grande loi républicaine est une loi de liberté, d'action commune choisie, au service de valeurs autres que l'argent. Avec les syndicats et le mouvement coopératif et mutualiste originel, les associations sont une pièce essentielle de ce que l'on appelle parfois le tiers secteur : ni Etat, ni marché, ni administration publique, ni entreprise. Il s'agit bien de mettre en commun des ressources, librement, dans un but qui n'est pas lucratif.

Les associations ont très tôt été aidées par l'Etat et les collectivités locales, en tant que participant manifestement au lien social. Cette aide a pris la forme, notamment, de subventions pour leur fonctionnement ordinaire. Or, depuis quelques décennies, le rapport entre les associations et les administrations publiques évolue, celles-ci liant l'aide financière à des "projets" qu'elles définissent ou à des clauses de marché public. De plus, tout est fait pour favoriser la recherche de financements privés. Cette logique s'accélère. Dans le budget global des associations, la part publique diminue. Mais surtout, le financement sur projet, ou sur appel d'offre, favorise à l'évidence les grosses associations qui ont des salariés et donc des compétences nécessaires ne serait-ce que pour répondre.

Distinction entre les associations

Se dessine une partition entre les petites associations, souvent locales, qui fonctionnent avec le bénévolat, et les associations plus importantes, en quête continue de financement pour maintenir les emplois, support de leur activité.

Les premières, les plus nombreuses (90%), ont l'engagement personnel comme carburant. Elles conservent souvent des petites subventions de fonctionnement, municipales ou départementales, surtout pour aider tel ou tel événement. Elles sont totalement immergées dans le social, les relations interpersonnelles. Elles organisent tout ce bricolage du lien social, si peu pris en compte dans les chiffres de la comptabilité nationale, mais si

indispensable à la solidarité. Elles sont la preuve vivante que l'argent n'est pas la seule cause de l'action, et qu'il y a des motivations autres et tout aussi puissantes, et parfois plus. Dans son esprit, elles correspondent très bien à la loi de 1901.

Les secondes, celles qui ont plus de salariés que de bénévoles, et même que d'adhérents, sont conduites à se professionnaliser, à marginaliser le volontariat. Les commanditaires sélectionnent les "mieux disant", voire les moins disant, au détriment des conditions et de la qualité du travail des salariés, au détriment de l'attention portée aux personnes, de la solidité des relations humaines. Le temps devient une rareté, et la "productivité" un critère. Ces associations se trouvent en concurrence sur un même projet ou un même marché, au détriment des pratiques de coopération ou de solidarité inter-associatives. Comme dans le secteur marchand, il faut grossir, se faire absorber ou disparaître. Dans ces conditions, maintenir un projet associatif librement défini est de plus en plus difficile : ces associations deviennent "opérateurs de politiques publiques", ou reçoivent des "délégations de service public". Elles sont transformées en excroissance de l'Etat ou des collectivités publiques. Elles se muent en entreprises déguisées.

Les subventions et le marché

Voici un exemple de l'évolution du mode de financement, et une illustration de ses conséquences. De 1984¹ à 2009, La Cimade était la seule association subventionnée pour accompagner juridiquement les personnes enfermées dans ces centres de rétention administrative et pour y exercer une mission de veille citoyenne.

Depuis 2010 existe un marché de la rétention, avec ses lots géographiques, ses conditions, son cahier des charges fixé par le donneur d'ordre, le ministère de l'Intérieur. En ce moment, 6 associations, dont La Cimade, se partagent les différents lots.

A la suite des graves événements au CRA proche de Roissy en juillet dernier, La Cimade a adressé une lettre ouverte au ministre de l'Intérieur, lettre co-signée par 22 associations (dont la Fédération de l'Entraide Protestante, Médecins du Monde, Emmaüs, la Ligue des Droits de l'Homme, l'ACAT², l'UNIOPSS³, la FAS⁴, le Secours catholique...) pour protester contre l'aggravation des conditions de vie des personnes retenues. Aucune

des cinq autres associations n'a accepté de signer cette lettre, par peur probablement de perdre le prochain marché.

Où est la liberté d'expression et d'association, quand on est ainsi soumis au financeur ? Où sont l'autonomie des membres associés et l'affirmation des valeurs qui devraient les porter ?

Pourquoi et comment agir ?

Dans nos démarches de projet, qui ont bien sûr leurs mérites, il est à l'évidence utile et même indispensable de réfléchir aux ressources, aux méthodes, bref de se pencher sur les voies et moyens, sur le comment agir.

Mais cela ne dispense pas de nous requestionner sur le pourquoi -et je m'inspire de Laurent Schlumberger pour conclure ce bref propos- en laissant de côté la peur paralysante de l'échec, la crainte de résultats médiocres, les compromissions proposées pour atteindre tel objectif, au prix de renoncement à nous-mêmes. Car il peut arriver qu'on lâche la proie pour l'ombre, qu'on accepte d'abandonner une pratique en échange d'une subvention, par exemple qu'on renonce à témoigner de ce qui se passe dans les CRA, en échange d'un maintien dans le marché. L'obsession des ressources (effectifs, budget, locaux) peut finir par faire oublier les valeurs premières.

Or, de nombreux membres des associations, bénévoles et salariés, sont animés -c'est particulièrement vrai à la FEP- par autre chose que par les réussites acquises ou espérées.

Notre action reçoit son sel, sa lumière, sa raison d'être, de la confiance qui nous est donnée, qui nous libère pour le service des autres et nous fait ainsi, à notre tour, semeurs de confiance. □

¹ Date de la création des CRA (Centres de rétention administrative)

² Action des chrétiens pour l'abolition de la torture

³ Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux

⁴ Fédération des acteurs de la solidarité

Evolution des financements des associations : contexte et enjeux

Francis Gaquère, Foyers Matter à Lyon.

Francis Gaquère introduit le sujet en abordant le contexte général de l'évolution des dépenses de l'Etat. Tout en précisant que la recherche de financements doit rester un moyen pour concrétiser son projet associatif, il présente ensuite l'évolution des financements dans les associations et la façon d'obtenir des ressources.

Actuellement, les associations rencontrent des difficultés à financer leurs actions. En parallèle, les dépenses de l'Etat augmentent (cf. tableau ci-dessous).

Dépenses	En 2009	En 2019
Ecologie Développement Durable	9 850 M€	12 166 M€
Immigration, Asile, Intégration	511 M€	1 688 M€
Régimes spéciaux retraites	5 206 M€	6 284 M€
Santé (hors sécurité sociale)	1 145 M€	1 421 M€
Sport, Jeunesse, Vie associative	819 M€	996 M€
Solidarité, Insertion, Egalité des chances	11 133 M€	23 900 M€
Justice	6 607 M€	9 057 M€

Evolution des dépenses de l'Etat sur 10 ans en millions d'euros de 2009 à 2019

Tous les secteurs cités sont en évolution, et une augmentation probable des dépenses est à envisager dans les années à venir, avec les mutations dans les domaines du climat, des mobilités et transports, du grand âge et de la dépendance, de la justice, de l'agriculture et de l'alimentation.

Il semble difficile d'imaginer un retour à une situation des années 1970 quant au fonctionnement de l'action sociale. Nous vivons dans un pays à la fois endetté et riche, dans lequel l'argent est disponible. L'Etat ne peut pas ou ne veut pas prendre l'argent là où il est. Actuellement, si les

associations souhaitent obtenir des financements, elles doivent les trouver elles-mêmes.

La loi Aillagon de 2004⁵ favorise un mixte entre la générosité et la défiscalisation, pour inciter les entreprises à financer l'intérêt général. Ce secteur est en évolution spectaculaire.

Financement des associations

Pour les associations fonctionnant avec des bénévoles, même si elles ont un projet en commun, elles pourront obtenir des financements pour leur projet, et non pour le fonctionnement de leur association, d'où l'importance de fonctionner en "mode projet".

En termes de financement, il existe notamment :

- le financement participatif (crowdfunding) qui permet de financer un projet par le Web (pour des sommes pouvant aller de 1000 à 5000 euros) ;
- les fondations, capables de débloquent de l'argent lorsqu'elles croient à un projet (chacune a ses critères ; quels que soient les secteurs)
- le FDVA 2 - Fond de Développement de la Vie Associative⁶, pour le fonctionnement global et les actions innovantes des associations.

En parallèle, d'autres associations défendent un budget qui mobilisent des sommes importantes. Pour elles, un problème déontologique et éthique peut se poser (ex. : un projet dans l'environnement se faisant financer par Total). Cependant, il faut être clair : la fondation est au service de l'image de son entreprise, et les associations restent libres de choisir leur conduite éthique et déontologique.

A partir du moment où le projet est accepté et le financement validé, le financeur n'a pas à intervenir sur le projet lui-même. L'indépendance juridique et fiscale entre la fondation et l'association doit être respectée, l'association porteuse de valeurs à travers l'action restant garante de son identité propre.

Repérer les moyens pour trouver des financements nécessite quelques compétences à acquérir. Une des clés proposées est de se regrouper pour porter des projets territoriaux, et de rechercher les financeurs potentiels dans un environnement proche. □

⁵ La loi française relative au mécénat, aux associations et aux fondations, dite "loi Aillagon", du nom du ministre de la Culture et de la Communication Jean-Jacques Aillagon l'ayant portée, a été votée le 1^{er} août 2003. Cette loi modifie notamment la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, la loi du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat et le Code général des impôts (CGI). Elle comporte vingt-trois articles et s'inscrit dans une large réforme visant à développer plus largement le mécénat, réformer

la reconnaissance d'utilité publique et harmoniser les dispositifs applicables aux dons.

⁶ Lien vers FDVA 2 correspondant à la réserve parlementaire transformée en appels à projet pour la vie associative : www.associations.gouv.fr/fdva-fonctionnement-innovation-les-appels-a-projets-departementaux-2020.html. Le FDVA 1, quant à lui, apporte des financements pour la formation de bénévoles : <https://www.associations.gouv.fr/fdva-formation-lancement-de-la-campagne-2020.html>.

Mise en œuvre d'une action, construction d'un projet et élaboration d'un dossier

Philippe Brachet, Fondation de France.

Une baisse drastique des financements publics amène à prospecter des fondations pour obtenir des financements autres que ceux des administrations publiques. Instructeur bénévole à la Fondation de France, Philippe Brachet détaille la construction d'un projet dans une association, lié à la recherche de financements.

1. Du côté du porteur de projet : les dix règles d'or de la recherche de financements

1.1. Le paysage

Avant tout il est utile de connaître le paysage de la philanthropie⁷ et de comprendre comment fonctionnent les fondations : les principes, le langage et les codes qui régissent celles-ci, les fonds de dotation et les mécènes ainsi que les grands principes des appels à projets.

Les fonds de dotation sont à distinguer des fondations dans le sens où ils ne peuvent pas recevoir de financements publics.

Il existe les fondations d'entreprises (avec un intérêt de retour sur leur image) et les fondations de particuliers (dons ou legs, par conviction, soutien à une cause, suite à la perte d'un proche, ...). Par exemple, un particulier a financé un film sur l'illettrisme (cf. Film Fondation de France).

Il existe plus de 5000 fondations en France dont la Fondation de France, « *la Fondation de toutes les causes* », qui en abrite 850. Celle-ci comprend 200 salariés, 600 bénévoles et 6 délégations régionales intervenant sur une trentaine de programmes.

Sa mission est d'encourager et d'accompagner les acteurs engagés pour l'intérêt général. Ses axes d'intervention couvrent notamment le champ des personnes vulnérables, de la santé, de la recherche, de l'éducation, de la solidarité internationale, de la culture et de l'environnement.

⁷ LAROUSSE : « *Sentiment qui pousse les hommes à venir en aide aux autres, amour de l'humanité* ». Synonyme : *bienfaisance, charité, altruisme, désintéressement.*

⁸ L'environnement du mécénat devient de plus en plus concurrentiel. Certaines structures (associations, établissements publics, collectivités) créent même des postes dédiés, des spécialistes de la recherche de fonds (fundraisers).

1.2. Le projet

Il s'agit de construire et présenter un projet abouti, porteur et lisible laissant percevoir une vision aux mécènes prospectés : « *faire rêver, donner envie, embarquer les personnes dans votre histoire* ». Un écueil est à éviter absolument : uniquement justifier une recherche de mécénat pour financer du fonctionnement en palliant la baisse de la manne publique.

1.3. La cible

La recherche de financements nécessite de bien cibler les mécènes potentiels⁸, identifier leurs domaines d'intervention, vérifier que le projet présenté se situe bien dans les axes des appels à projets et, selon les cas, adapter sa prise de contact.

Aujourd'hui, la plupart des appels à projet sont présents sur internet (cf. les sites des Fondations). Il est aussi possible de contacter certaines fondations, notamment locales/régionales, par le bouche à oreilles ou par mail (cf. quelques sites à titre d'exemples⁹).

1.4. La co-construction

Les financeurs sont très sensibles aux actions coconstruites avec les bénéficiaires et collaborateurs, actions auxquelles l'entreprise mécène puisse être associée. D'où l'importance de mettre en avant des actions qui sont dans une démarche de co-construction.

1.5. Les contreparties

En particulier pour les fondations d'entreprises, il est nécessaire d'évoquer les "bénéfices" et contreparties pour celles-ci, en termes d'image notamment, souvent en lien avec la politique RSE (responsabilité sociétale des entreprises), avec la communication interne et externe, les journées solidaires, etc.

1.6. Le relationnel

Pour faciliter la recherche de fonds, des relations de proximité sont à développer localement : face à face, contact, lobbying, travail relationnel fin avec des "ambassadeurs" qui peuvent être des chefs d'entreprises, des élus, des relations personnelles, voire avec d'autres fondations vis-à-vis de leurs pairs, participation à des colloques, etc. L'objectif étant d'apporter une image positive du projet, de faire rêver, de promouvoir l'intérêt général.

⁹ Fondation de France : www.fondationdefrance.org/fr ; Association française des Fundraisers : www.fundraisers.fr/ ; Fondation Abbé Pierre : www.fondation-abbe-pierre.fr ; FDVA : <https://www.associations.gouv.fr/fdva-fonctionnement-innovation-les-appels-a-projets-departementaux-2020.html>.

1.7. Le territoire

Le plus souvent, les fondations interviennent sur des territoires donnés. Les mécènes aiment mesurer leur impact et leur implication locale. Il devient indispensable de faire valoir les retombées potentielles du projet sur le territoire.

1.8. L'évaluation

Les opérationnels des fondations procèdent généralement à des évaluations pour en faire part à leur propre gouvernance. Le porteur de projet doit ainsi être en mesure de rendre des comptes quant à l'utilisation du financement (pendant et après l'obtention du soutien), et donc de se donner les moyens d'évaluer son action (ex. le tableau d'évaluation de la Fondation de France : objectif du projet, actions mises en œuvre, résultats attendus, indicateurs quantitatifs et qualitatifs (pendant et après), outils de collecte des informations).

1.9. La valorisation

La valorisation de l'aide apportée se fait dans un souci constant de communiquer sur le projet par différents supports : médias, portes ouvertes, journal interne, rapport d'activité, logo affiché sur tout support de communication (plaquette, site internet, objet, matériel, véhicule, ...)

1.10. De la persévérance

Il faut savoir rebondir et faire preuve d'enthousiasme et de perspicacité pour ne pas s'arrêter aux échecs, qui peuvent être nombreux, parfois inattendus et déstabilisants.

2. Du côté des fondations : les huit points à respecter

2.1 Attention aux conflits d'intérêts

Vérifier que la personne, l'instructeur, l'entreprise, la structure est en mesure de présenter ou d'instruire le dossier de manière neutre et désintéressée, compte-tenu de sa fonction, de son histoire, de son environnement.

2.2. Eligibilité

Vérifier que le projet est éligible, qu'il rentre bien dans les critères définis par l'appel à projets. En effet, des projets peuvent être très pertinents et ne pas rentrer dans les critères (par exemple, seuls 15% des projets présentés à la Fondation de France sont retenus). A savoir que si l'argent n'est pas utilisé à bon escient, il peut être réclamé du fait des avantages fiscaux générés (cf. Code général des impôts).

2.3. Faisabilité du projet

En pratique, être vigilant sur la faisabilité du projet et sur la santé financière de la structure (on ne prête qu'aux riches !). Pour cela, on peut utiliser SWOT¹⁰, un outil d'analyse stratégique et de diagnostic pour déterminer les forces, faiblesses, menaces, opportunités :

- de la structure : gouvernance, organisation interne, ressources, territoire, risques, etc.
- du projet lui-même : pertinence par rapport au public, aux besoins, aux objectifs, implication et participation des bénéficiaires, modalités de réalisation.

2.4. Santé financière de la structure

S'assurer du coût et du co-financement, de la cohérence du coût du projet et de l'impact du coût dans le budget global.

2.5. Innovation

Valoriser la dimension innovante du projet, en prenant en compte les besoins émergents ou non couverts, les prises de risques, l'originalité de l'innovation, etc.

2.6. Reproductibilité - Durabilité

S'interroger sur la capacité d'essaimage : le projet peut-il être reproduit et transposé dans une autre structure et un autre contexte.

Réfléchir à la durabilité : le projet pourra-t-il à terme être repris par les pouvoirs publics, aura-t-il un caractère pérenne au-delà de l'action elle-même, laissera-t-il une trace.

2.7. Partenariats

Créer des partenariats avec les autres acteurs locaux au sens large. Certaines fondations sont sensibles au projet en partenariat avec d'autres structures et organismes (ex. EHPAD et école primaire).

2.8. Evaluation

Evaluer l'évolution du projet par des rapports, des résultats, des indicateurs, qualitatifs et quantitatifs, outils, photos, questionnaires, grilles de suivi, ... tout ce qui peut faire état de l'avancement et surtout de la réussite du projet. Associer la fondation à l'évolution du projet, pour qu'elle se sente partie prenante (et pas seulement financeur). □

¹⁰ Acronyme anglais pour désigner forces, faiblesses, menaces, opportunités

Plan de financement et réglementation

Hélène Beck, Fédération de l'Entraide Protestante.

Trésorière-adjointe de la FEP, Hélène Beck aborde dans son exposé l'importance de valoriser le bénévolat, ce qui est devenu une obligation réglementaire. A ce titre, elle présente le projet de la Fédération pour développer les ressources financières et de bénévolat, puis les principales évolutions du règlement comptable 2018-06 et l'implication concrète sur les associations et fondations.

1. Développer les ressources financières et de bénévolat de la FEP

La Fédération de l'Entraide Protestante compte 360 adhérents développant, dans le champ social, médico-social et sanitaire, une action importante mais peu connue. Elle représente une culture protestante de discrétion liée à son histoire.

Les financements publics diminuent, notamment dans le secteur social et cela en lien avec la politique *Le logement d'abord* ; tout comme les financements privés reçus par les fondations, liée au remplacement de l'ISF par l'IFI (impôt sur la fortune immobilière) : entre 40% et 60% en moins. Un écart croissant s'effectue entre les financements publics et les besoins des associations, notamment au travers d'une vision éthique protestante : droit, respect, dignité, ...

La FEP a créé un groupe de travail dont l'objectif est de développer les ressources de la Fédération et de fournir aux membres les outils, formations, animations pour qu'ils développent leurs ressources. Piloté par Hélène Beck, il est constitué des membres du conseil d'administration ainsi que d'adhérents de la FEP, tous intéressés par le sujet.

Le premier rôle de ce groupe est de prendre en compte la dimension 'collecte' des membres, des organismes partenaires (Fédération protestante de France, Fondation du Protestantisme), pour agir en concertation et non en concurrence. Il a également pour but de définir un projet politique/stratégie 'recherche de fonds', à faire approuver par le CA. Enfin, son rôle est de mettre en œuvre cette politique avec les partenaires professionnels et de fournir les outils, formations, animations nécessaires.

2. Plan de financement et réglementation

2.1. Contexte de l'évolution de la réglementation

L'Autorité des Normes Comptables (ANC) envisage des modifications du règlement CRC 99-01

relatif à l'établissement des comptes annuels des associations et fondations, en raison des évolutions législatives et réglementaires et en raison du référé de la Cour des Comptes demandant une évolution du Compte d'Emploi des Ressources.

La nouvelle réglementation est applicable à compter du 1er janvier 2020.

2.2. Evolutions générales : champ d'application et modèles de comptes annuels

La nouvelle réglementation fait maintenant partie intégrante du Plan Comptable Général (PCG). Des règles spécifiques concernent les personnes morales de droit privé à but non lucratif : les associations, fondations et fonds de dotations, également d'autres organismes comme les mutuelles, les syndicats, les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), avec pour certains des règles spécifiques.

Les modèles de comptes annuels tiennent compte des principes du plan comptable général et de ses spécificités :

- Dans la partie **Actif du bilan**, sont ajoutés les biens reçus par legs ou donations, et dans la partie **Passif**, les montants correspondant aux fonds reportés liés aux legs et donations et fonds propres avec ou sans droit de reprise ;

- Le **compte de résultat** a peu de changements, mais, dans l'Annexe, pour les organismes faisant appel à la générosité du public, un nouveau Compte analytique est obligatoire : le Compte de résultat par Origine et par Destination (COD). Il présente les ressources par Origine, notamment celles liées à la générosité du public (dons manuels, mécénat, legs et donations) et les charges par Destination ;

- Le **Compte Emploi Ressources** (CER), comme le COD, est à élaborer lorsque le montant des dons excède un certain seuil (153K€ pour 2020).

2.3. Principales évolutions du bilan

Les legs et donations : actuellement ils sont hors bilan. Dans la nouvelle réglementation, ils seront inscrits dans le bilan dès l'acceptation du legs ou dès la signature de la donation :

- à l'actif sont inscrits les actifs par nature ou les biens destinés à être cédés, les créances ;

- au passif sont inscrits d'une part les fonds propres, d'autre part les dettes et obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur.

Les subventions d'investissement : la distinction entre les subventions pour un bien renouvelable ou non est supprimée, avec des conséquences sur les amortissements.

Les fonds propres (associatifs) et générosité du public seront à distinguer : les fonds propres avec droit de reprise et ceux sans droit de reprise, ainsi que ceux prévus pour les réserves.

Les fonds dédiés et reportés : des précisions seront apportées sur les fonds dédiés avec notamment la notion de projet. Il sera créé une rubrique "*Fonds reportés pour les legs ou donations reçus*".

2.4. Principales évolutions du compte de résultat par nature

Pour les legs et les donations, actuellement, les encaissements et décaissements sont inscrits en compte d'attente jusqu'à la réalisation définitive des biens, et sont enregistrés en compte de résultat lors de cette réalisation. Dans la nouvelle réglementation, les encaissements et décaissements seront inscrits au fur et à mesure.

Pour les frais de missions abandonnés par les bénévoles, actuellement, il y a le choix d'enregistrer ces frais soit dans le compte de résultat, soit en contribution volontaire en nature. Dans la nouvelle réglementation, ils seront enregistrés dans le compte de résultat avec d'une part les charges des frais de missions et d'autre part les dons résultant de l'abandon de cette créance. (Cf. document d'abandon de frais)

2.5. Principales évolutions concernant l'annexe

Pour le Compte de résultat par Origine et par Destination (COD), dans la situation actuelle, des colonnes du Compte d'emploi des ressources (CER) présentent la totalité des ressources et des emplois, d'autres colonnes présentent uniquement les ressources de générosité du public et leur emploi.

Dans la nouvelle réglementation :

- Le CER présente seulement les données de générosité publique ;
- Est créé un nouveau compte qui présente de façon analytique les données globales de l'activité et les données de générosité, ce qui implique une présentation de l'activité économique globale de l'organisme ;
- Les rubriques du COD et du CER doivent correspondre exactement.

Dans le Compte d'emploi des ressources, seule la générosité du public est présentée. Les ressources directes de la générosité sont précisées : dons, legs, mécénat, ... Ces ressources liées à la générosité correspondent aux produits financiers et loyers résultant d'un don, legs ou donation. Un complément est prévu sur les fonds dédiés, les investissements, les contributions volontaires en nature.

2.6. Mise en œuvre du nouveau règlement

Pour la mise en œuvre du nouveau règlement, l'implication de la gouvernance est nécessaire dans les changements sur l'organisation et les choix de gestion à réaliser.

Quelques points d'attention sur l'organisation sont à relever :

- Pour l'équipe en charge de l'animation d'un réseau : principe de la valorisation et de la comptabilisation des contributions volontaires en nature (bénévolat, ...) ;
- Pour le service comptable et financier : passage de l'ancien au nouveau règlement, modification des plans de comptes général et analytique ;
- Pour le service informatique : adaptation des applications comptables (COD et CER) et legs ;
- Pour le service communication : nouveaux états financiers, pédagogie des changements ;
- Pour le service legs et donations : compréhension des enjeux de tous les changements envisagés.

Pour information, le Haut Conseil à la Vie Associative ayant participé aux travaux de l'ANC a écrit un guide pratique des règles comptables applicables aux associations, fondations et fonds de dotation. □

Pour une action d'accueil des réfugiés

Association des Amis de l'Eglise Evangélique Libre de Lyon - Eric Poquerus

La réflexion des Amis de l'Eglise évangélique libre sur l'accueil de réfugiés a commencé en 2014 suite à l'appel de la Fédération protestante de France. Le contexte était d'une part un déplacement important de population lié à la progression de Daech en Irak qui chassait les chrétiens, et d'autre part la guerre en Syrie que la population syrienne fuyait. L'émotion était importante au niveau international et la plupart des pays vers lesquels les migrants se dirigeaient ont été accueillants.

La France a facilité l'accueil des irakiens en ouvrant les droits au RSA, à la CMU et à des cours de français. Nous avons accueilli une première famille au printemps 2015. Tout était à faire : logement, équipement mobilier, scolarité des enfants, accompagnement administratif (CPAM, CAF, Forum réfugiés), découverte de la ville, rencontre avec des membres de l'Eglise, etc. La barrière de la langue était atténuée par la présence de personnes arabophones et anglophones. Plusieurs foyers de chrétiens fuyant la persécution sont venus du Moyen-Orient (Irak, Syrie, Iran) et de l'Afrique (Cameroun, Soudan). Ces personnes sont arrivées chez nous, toutes cherchant à se joindre à une communauté chrétienne.

Notre aide a varié en fonction des besoins. Nous avons accueilli 23 personnes, soit 7 foyers. Pour certains, nous avons pris en charge tout le loyer et les frais du quotidien au début, pour d'autres nous avons seulement participé à une partie du loyer. Nous avons également été un relai d'information pour apporter une aide pratique (meubles, papiers, hébergement temporaire, etc.).

Depuis plusieurs mois, nous sommes en contact avec des demandeurs d'asile chrétiens iraniens. Des besoins de logement d'urgence sont apparus. L'Eglise du Réveil à Villeurbanne, l'Eglise anglicane, l'ACLAAM¹¹, et plus récemment l'Eglise évangélique libre et l'Entraide protestante de Lyon ont proposé des solutions temporaires. Chaque Eglise a ainsi pris en charge des réfugiés. Durant l'été 2018, nous avons accompagné plus spécifiquement une mère et sa fille sans aucun revenu. Depuis, grâce à l'intervention d'une avocate financée par l'ACLAAM, elles reçoivent une allocation de demandeur d'asile. L'aide apportée à d'autres iraniens s'est faite avec l'accord du Conseil des réfugiés qui, pouvant

s'engager uniquement à court terme, a imposé des conditions à cet accueil : solution d'hébergement temporaire et demande de participation au loyer.

Le plus important dans l'accompagnement des réfugiés consiste à établir des liens d'amitié, et se construire un réseau.

Les finances sont gérées par l'association des Amis de l'Eglise évangélique libre. La plupart des familles accueillies sont désormais autonomes financièrement et c'est une grande fierté pour elles et pour nous. Les familles ont appris le français et ont souvent trouvé un emploi, et leurs enfants sont scolarisés.

Notre budget moyen passe de 2000 € par mois à moins de 1000 € actuellement. Les dépenses de base (loyer, assurances, téléphone) sont régulières, auxquelles s'ajoutent d'autres frais (frais d'entretien, cantine, avocats, déplacements à Paris, etc.). Les recettes sont plus ou moins régulières, mais nous avons eu quelques miracles (par exemple un don de 10 000 € en 2018 par un membre de l'Eglise).

Plusieurs partenaires nous ont suivis : la paroisse catholique de Montchat, le Secours catholique, le Secours populaire, l'association européenne Refugee Highway, l'association diocésaine d'accueil des migrants (ACLAAM), l'association SINGA, l'Entraide protestante de Lyon, et les autres Eglises protestantes de Lyon (anglicane, Eglise du Réveil, Eglise de la Mulatière, Eglise de la rue Lanterne, Grand temple, etc.). La situation mondiale laisse penser que les migrations vont augmenter. A Lyon, beaucoup de personnes sont déjà là et n'ont parfois aucune proposition d'accueil. Il s'agit par exemple de mineurs isolés africains pour lesquels l'Etat français ne respecte pas la loi qui l'oblige à leur offrir protection et éducation. Accueillir ces réfugiés relève à la fois de la responsabilité de l'Etat et des associations.

Notre expérience de l'accueil a été positive et très enrichissante même si elle rencontre des risques, notamment le risque d'épuisement émotionnel de ceux qui sont très proches des réfugiés. Nous avons appris à prendre du recul, et pris conscience de l'importance du cadre pour protéger à la fois ceux qui accueillent et ceux qui sont accueillis.

En conclusion, voici quelques mots de la part d'une réfugiée : « *Merci à toute l'Eglise de nous avoir accompagnés jusque-là. Et même plus que merci, car le soutien, c'est plus que de l'argent !* ». □

¹¹ Association Catholique d'Accueil et d'Accompagnement des Migrants

Une épicerie locale et solidaire pour tous

EPISOL à Grenoble - *Philippe Odier*

L'épicerie sociale et solidaire, EPISOL, permet à tous un accès à des produits alimentaires de qualité, à des prix modulés en fonction de sa capacité financière, favorisant des circuits courts et des producteurs de proximité. Voici un exemple de création d'une structure économique associative.

Après une expérience dans la distribution alimentaire, l'idée est née de créer une épicerie solidaire ouverte à tous. Une réflexion a été menée, en dialogue avec ATD Quart Monde, pour monter un projet où les bénéficiaires sont acteurs. Le projet a été élaboré avec deux étudiants. Il a ensuite remporté 10 000 € suite à un appel d'offres de la FEP, ce qui a permis de recruter un salarié permanent à temps partiel pour la construction du projet, de rechercher des financements et d'être reconnu.

Côté partenariat, nous avons réuni quatre associations partenaires : le Diaconat protestant de Grenoble, le Secours Catholique, le CCAS de Grenoble et la Remise (un chantier d'insertion par le retraitement du vêtement). Les valeurs communes mises en avant sont : conscience écologique et solidarité, dignité et respect des autres et de soi-même, partage et convivialité, engagement et liberté.

Il en ressort la volonté de créer un magasin ouvert à tous avec une tarification solidaire en fonction du quotient familial, la création d'emplois d'insertion, la promotion de produits locaux biologiques dans des circuits courts et un lieu de vivre ensemble.

Les bénéficiaires sont adhérents. Ils peuvent participer à la vie de l'association, et même rentrer au conseil de l'administration. Ce dernier est actuellement composé d'un collège de membres fondateurs et d'un collège de membres élus représentant 60 % des voix. L'association devient relativement importante, elle compte aujourd'hui 900 foyers connus, soit 1700 personnes.

Dans sa dimension économique et opérationnelle, le projet s'articule entre deux associations, avec un groupe de coordination pour gérer l'ensemble. D'un côté, l'association EPISOL a la vocation de faire le vivre ensemble et de faire respecter un certain nombre de critères et de valeurs. De l'autre côté, l'association La Remise est le maître d'œuvre du magasin : il s'occupe du commerce, du réapprovisionnement et du chantier d'insertion.

EPISOL reçoit des subventions, des dons et les recettes du magasin, pour un montant de 150 000 €.

La Remise est, quant à elle, en auto-financement pour les recettes, avec un chiffre d'affaires de 380 000 € par an. EPISOL a maintenant trois salariés et a créé différentes structures qu'elle anime.

Pour trouver les moyens de financer son projet, il faut profiter des opportunités et parler de son projet pour le développer et créer des contacts. Pour ce projet, un don conséquent a permis l'achat du fonds de commerce. En outre, le Syndicat mixte des transports de la ville porte intérêt à ce projet, et la Fondation Mérigot, préoccupée par le vivre ensemble et l'alimentation, y apporte également son aide. Enfin, il est important de solliciter les financeurs : 300 000 € ont été mobilisés sur 6 ans.

En conclusion, un projet doit être facile à décrire, avoir un permanent et une équipe réactive, se faire connaître et reconnaître, saisir les opportunités, être prêt à entendre la critique et adapter son projet à l'offre, savoir se positionner sur un appel d'offre et être prêt à soumettre à nouveau, avoir des bilans rapports (quantitatifs) à présenter. □

Une réponse globale et exigeante pour une réconciliation réussie

Programme Devenirs, Foyers Matter à Lyon - Francis Gaquère

L'expérience des Foyers Matter aux côtés des personnes sous main de justice nous convainc qu'une réconciliation réussie est à la portée des personnes motivées si tant est qu'elles soient accompagnées de façon globale et dans la durée. La réconciliation consiste à remettre en accord la personne condamnée avec elle-même et avec la société. Elle passe par un logement, un retour à l'équilibre personnel et un emploi, garants d'une réinsertion durable.

Les Foyers Matter sont nés en 1982 de la fusion de deux associations, l'Œuvre d'Etienne Matter, industriel d'inspiration protestante, et le Foyer du jeune libéré créé par le pasteur Ernest Ungerer.

Aujourd'hui, les Foyers Matter est une association régionale gérant deux maisons d'enfants à caractère social dans la Drôme, l'une à Montélimar et l'autre à Romans, accueillant chacune une quarantaine de jeunes mineurs.

C'est également le programme Devenirs à Lyon qui permet d'accueillir et accompagner des personnes sortant de détention ou en cours de condamnation pour qu'elles retrouvent un emploi. Concernant ce programme, nous avons rapidement pris conscience des freins liés aux effets périphériques à l'emploi : logement, santé, famille... Comment se maintenir dans un emploi sans logement ?

Après réflexion, nous nous sommes lancés et avons obtenu de l'administration pénitentiaire (organisme financeur) des mesures de placement extérieur correspondant à 30 € par jour par personne pour les personnes sortant de détention et placés en détention alternative dans une association.

Pendant les trois premières années, nous avons logé 2 à 3 personnes dans des appartements loués par des bailleurs de la Métropole de Lyon. Nous nous sommes rendu compte des difficultés rencontrées, et particulièrement les difficultés dans le domaine de la santé.

L'administration ne finançant pas plus de la moitié des besoins, et donc insuffisamment, nous avons recherché des fonds auprès de fondations. Une fois la réponse positive des fondations et le recrutement de salariés, l'administration a suivi.

Aujourd'hui le budget s'élève à 400 000 € (150 000 € au départ) : 80 000 € pour le logement,

250 000 € pour les salaires, 45 000 € pour l'alimentation.

Ce budget est financé pour moitié par des financements publics (ministère de la Justice, Fonds interministériel de prévention de la délinquance, dispositif du Logement d'abord), et l'autre moitié par des financements privés. Cette conjugaison entre le public et le privé est intéressante.

En termes de ressources humaines, l'association compte une responsable opérationnelle, deux référents de parcours, une chargée de la coordination des bénévoles, deux volontaires en service civique et 25 bénévoles.

La place des bénévoles est très importante et porte son action dans différents domaines : informatique, écriture, culture... pour une réconciliation de ces personnes avec la société, ayant besoin de fréquenter des réseaux sains.

Notre capacité d'hébergement a nettement augmenté : cinq appartements financés par trois bailleurs sociaux, et six studios avec des baux glissants. Au 1^{er} octobre 2019, 11 personnes sont accueillies et accompagnées et 3 sont en attente, rencontrées en détention.

Enfin, l'association a été sollicitée par la Métropole de Lyon pour accueillir des mineurs non accompagnés. Le projet de création d'un accueil de jour pour 30 mineurs non accompagnés va bientôt voir le jour. □

Conclusion

Martine Chauvinc, co-présidente du Comité régional de la FEP Rhône-Alpes-Auvergne-Bourgogne

Dans notre société qui évolue, la fiscalisation s'intéresse de plus en plus à nos associations, la réglementation change, de nouveaux outils sont proposés, de nouvelles compétences sont demandées. Les besoins des bénévoles et des salariés s'en font sentir.

La recherche de fonds est nécessaire pour faire vivre nos actions. Elle implique le relationnel dans les deux sens. Un projet qui affirme ses valeurs aide à dépasser les tensions. La notion d'évaluation est positive pour ceux qui participent.

Pour s'adapter à ces évolutions, essayons de nouvelles méthodes : cette méthode « projet » va nous permettre de réussir autrement, de vivre une démarche qui fait rêver, une démarche qui présente les activités sous forme innovante. □

Documentation

Les chiffres clés de la vie associative 2019

<https://injep.fr/wp-content/uploads/2019/07/Chiffres-cles-Vie-associative-2019.pdf>

Créer, gérer et développer son association

<https://associations.gouv.fr/>

La boîte à outils de la FEP

<http://www.fep.asso.fr/vie-federative/boite-a-outils-a-lattention-des-entraides-de-paroisse/>

Guide pratique ASAH pour financer mon association

<http://www.financermonassociation.org/50-solutions-de-financement/>

Quelques sites pour :

- Mieux comprendre les méandres et aspects juridiques du mécénat
- Avoir un aperçu des différents critères retenus par les fondations
- Découvrir le financement participatif
- Mieux préparer un dossier de demande de financement

<http://admical.org/categories-articles/les-appels-projets>

<https://www.centre-francais-fondations.org/fondations-fonds-de-dotation/annuaire>

http://www.connecting-mecanat.fr/quel_est_votre_projet

<https://financeparticipative.org>

Retrouver des informations sur la place des fondations

<http://www.francegenerosites.org/ressources/etude-fonds-de-dotation-fondations-france-observatoire-de-philanthropie/>

http://www.juriseditions.fr/upload/source/eb_synt_hèse%20observatoire%20fondation%20de%20france.pdf

Quelques fondations

<http://fondationduprotestantisme.org/fondationfederationdelentraideprotestante/>

<https://fondationduprotestantisme.org/>

<https://www.fondationdefrance.org/fr>

<https://projets.fondationcaritasfrance.org/fr/>

Proteste - Revue trimestrielle d'information et de réflexion de la Fédération de l'Entraide Protestante

Dossier du n° 161 – Mai 2020 :

« Nos financements : le nerf de la guerre ou le muscle de la paix ? » □

